

## 7. Comment se déroule le processus de demande ?

### Étape 1 : Demande/révision

Avec **Wal-protect**, vous (ou la personne qui vous assiste) introduisez une demande pour l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA) auprès du service APA de votre mutuelle. Celui-ci prend contact avec votre médecin généraliste ou spécialiste et rassemble tous les renseignements, médicaux et administratifs, nécessaires.

Nous vous invitons à prévenir votre médecin dès que vous avez introduit une demande sur Wal-protect, pour l'avertir qu'elle ou il sera contacté par votre mutuelle par voie électronique ou par courrier.

### Étape 2 :

#### 1° Évaluation médicale

Une fois que vous avez fourni tous les renseignements médicaux, votre dossier est attribué à un évaluateur ou une évaluatrice de votre mutuelle, qui évaluera les répercussions de votre handicap sur votre autonomie.

En général, l'évaluateur ou l'évaluatrice décide « sur pièces », c'est-à-dire sur la base :

- des renseignements médicaux que votre médecin généraliste (ou le médecin ou le médecin spécialiste que vous avez identifié comme votre médecin de référence) a transmis au service APA de votre mutuelle ;
- du questionnaire que vous avez rempli dans Wal-protect.

Dans ce cas, vous ne devez pas venir en consultation.

Il est toujours possible, néanmoins, à votre demande, ou à la demande de l'évaluateur ou de l'évaluatrice, de venir en consultation. Dans ce cas, votre mutuelle vous propose un rendez-vous dans un de ses bureaux régionaux.

#### 2° L'analyse administrative de votre demande

Le service APA de votre mutuelle examine **vos revenus** (et ceux de votre partenaire, le cas échéant) et **votre situation familiale**. Vous n'avez **rien** à faire, à moins que la mutuelle ne vous demande des informations complémentaires par courrier ou par mail.

### **Étape 3 : Décision**

Lorsque toutes les informations, tant médicales qu'administratives, sont disponibles, le service APA de votre mutuelle, en application de la réglementation, décide si vous avez droit ou non à une allocation et quel en est le montant.

La **décision finale** vous est envoyée par courrier postal.